

"Plan d'action de lutte contre la fraude et pour une gestion rigoureuse du RSA" : un bilan positif

Le "Plan de lutte contre la fraude et pour une gestion rigoureuse du RSA" a été adopté en juillet 2015. Un an après, les résultats montrent l'efficacité d'une approche plus large que le traitement de la fraude à l'allocation. S'il s'agit de lutter contre les fraudes avec fermeté et de rappeler les droits et les devoirs aux bénéficiaires du RSA, ce plan a pour objectif d'aider et d'accompagner les habitants de l'Ain qui en ont le plus besoin, avec comme finalité de favoriser l'insertion et le retour vers l'emploi.

UN AN D'ACTIONS

Pour la mise en place de ce plan, une vision plus large que le traitement de la fraude à l'allocation a été engagée. Les contrôles ont porté à la fois sur l'ouverture du droit au RSA, mais aussi sur le respect des droits et devoirs des bénéficiaires du RSA. La mise en place des mesures de gestion rigoureuse, afin de permettre des économies destinées à la mise en place d'actions d'insertion, a porté ses fruits et permet d'envisager aujourd'hui un ré-investissement des sommes économisées.

Une meilleure information

Un travail sur la communication a été mené pour informer les bénéficiaires de leurs droits et devoirs et également des sanctions encourues en cas de fraude.

Le développement du rapprochement de fichiers avec d'autres partenaires que Pôle Emploi, la Caf et la MSA s'est concrétisé par des rencontres avec le RSI (régime social des indépendants). Après avis de la CNIL, une convention devrait être signée d'ici à la fin de l'année. Le travail avec les services des impôts fonciers sera mis en œuvre d'ici à 2017.

La mise en place d'un Groupement départemental anti-fraude (GDAF) pour lutter contre la fraude et favoriser l'insertion

En 10 mois, les agents du GDAF ont effectué **1195 contrôles sur pièces dont 144 approfondis** et ont mené **2055 contrôles sur place** sous forme de convocation et d'entretiens individuels pour vérifier l'engagement des bénéficiaires dans des démarches d'insertion.

Les absences aux entretiens, le défaut de justification ont amené le Département à notifier une sanction décidée en Commission départementale d'insertion : **829 sanctions** ont été prononcées et 529 réellement mises en place. S'agissant du contrôle des droits et devoirs, entre juillet 2015 et avril 2016, ce sont **1 296 dossiers qui ont été étudiés et 714 sanctions** qui ont été prononcées en CLI (commissions locales d'insertion), dans les Maisons départementales de la solidarité (**55 % de sanctions**). Il est à noter que depuis mars 2016 le nombre de sanctions en CLI **a augmenté de 32 %**.

Le travail collaboratif avec la Caf

• **Les Commissions des fraudes**, réunies chaque mois, ont permis de détecter 134 suspicions de fraudes, de porter plainte pour 29 dossiers et de décider de 33 amendes administratives du Département.

• **Le déclenchement des contrôles sur place par des agents contrôleurs assermentés de la Caf** : les investigations approfondies par les deux contrôleurs RSA du Département ont permis de détecter plus en amont des anomalies et de ne pas systématiquement demander un contrôle sur place. Toutefois, 47 contrôles ont été demandés par le Département en 10 mois.

• Les services du Département et les services de la Caf ont organisé plusieurs temps de **réunions collaboratives** afin d'améliorer la prise en charge des dossiers, notamment les plus complexes et de clarifier les circuits de décision. Ce rapprochement des services se révèle être pertinent, efficace et efficient. Il est à souligner car il participe à la réussite du plan.

Une gestion rigoureuse du RSA

Il a été décidé de ne plus accorder de remise de dettes de manière systématique, ni de dispense d'obligation alimentaire mais d'agir pour améliorer la récupération des indus.

- En 2014, 565 demandes de **remises de dettes** avaient été traitées par le Département et avait donné lieu à 119 refus (21% de refus). De juillet 2015 à avril 2016, 292 demandes de remises de dettes ont été formulées pour 233 refus (**79% de refus**). **Ce nouveau principe a généré moins de 10 contestations et a rapporté presque 265 000 €.**

- En 2014, 311 demandes de dispense d'obligation alimentaires ont été formulées par les bénéficiaires pour 38 refus (12% de refus). De juillet 2015 à avril 2016, 141 demandes ont été faites pour 114 refus (80% de refus). Cette mise en place a généré 48 contestations accompagnées des documents demandés et une levée de sanction pour 42 dossiers sur 48. **On constate donc que le refus permet d'enclencher les démarches.**

- Un travail avec la Paierie départementale et la Caf a été engagé pour permettre d'améliorer la **récupération des indus**. Il reste toutefois à mettre en place un plan de prévention des indus.

- L'amélioration du **contrôle de l'ouverture des droits des travailleurs indépendants** par le recours à un prestataire a permis de déterminer le juste droit au regard des ressources repérées. Un accompagnement renforcé des auto-entrepreneurs et des travailleurs indépendants depuis plus de deux ans dans le dispositif permet également de ne plus continuer à verser l'allocation RSA à des bénéficiaires qui ne font pas leurs démarches d'insertion professionnelle. Depuis septembre 2015, 132 accompagnements ont été menés et 43 % sont désormais en démarches d'amélioration de leur activité, 12 % recherchent un emploi complémentaire, 5 % vont cesser leur activité, 40% sont toujours en accompagnement.

L'impact financier de la mise en place de ce plan

Le "Plan de lutte contre la fraude et pour la gestion rigoureuse du RSA" par son déploiement et ses nouvelles actions a généré en :

- **Montants non versés (les montants sont calculés en fonction d'une moyenne de RSA et en fonction des pourcentages de sanction) :**

504 115, 57 € (sanctions mises en place en Commission départementale d'insertion)

218 402 € (sanctions mises en place en Commission locale d'insertion)

36 327, 96 € (refus de dispense de pension et les sanctions qui en découlent)

Soit : 758 845,53 €

- **Montants à recouvrer :** 264 677, 87 € (refus de remise de dette)

18 945 € (amendes administratives)

801 272,70 € (indus frauduleux)

Soit : 1 084 895,57 €

Sachant que les montants non versés 758 845,53 € sont des sommes que le Département n'a pas dépensées, alors que les montants à recouvrer 1 084 895,57 € (difficulté de recouvrement) ne constituent pas pour l'instant une économie pour le Département. Les fraudes notifiées et les indus frauduleux à recouvrer sont issus de la commission des fraudes co-pilotée par la Caf et le Département, qui existait déjà avant la mise en place du plan.

Le Département a donc fait une économie sur 10 mois de 1 042 468,40 €.

• Typologie de la fraude

55 % : ressources non déclarées

21 % : vie maritale non déclarée

15 % : vie maritale et ressources non déclarées

8 % : résidence à l'étranger

1 % : usage de faux

• Sanctions

73 % : amende administrative

23 % : dépôt de plainte

4 % avertissement

Favoriser l'insertion et le retour vers l'emploi

En 2016, 3 759 130 € sont consacrés aux actions d'insertion, à la logistique et à l'organisation du dispositif.

Le Programme départemental d'insertion (PDI) représente 12 % du montant de l'allocation si l'on prend en compte le financement des contrats aidés.

Les actions d'insertion sociale et professionnelle sont des actions qui concernent majoritairement **la santé** (le département finance 8 infirmiers agents de santé et 8 psychologues insertion), **l'accompagnement social et l'accès aux droits (actions de lutte contre l'illettrisme, apprentissage du français, financement des épiceries solidaires).**

En outre, le Département est très engagé auprès des **structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** qui permettent l'embauche des bénéficiaires du RSA sur le Département. Cela représente 1 841 140 € soit 49 % du PDI.

Grâce au Fonds social européen (15% du PDI avec 584 000 € en 2016), le Département peut développer des **actions innovantes telle que la mobilisation collective vers l'emploi** (action de remobilisation collective), les groupes de chercheur d'emploi (5 actuellement dans le Haut-Bugey, dans l'agglomération de Bourg-en-Bresse, dans le Bugey, la Plaine de l'Ain et la Bresse).

Depuis le mois de juin 2016, une **action de coaching**, portée par l'ADSEA, a été mise en place. L'objectif est de **favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation des jeunes** de l'Aide sociale à l'enfance et des bénéficiaires du RSA.

Enfin, à la rentrée de septembre, le Département mettra en place une action de **rapprochement entre les bénéficiaires du RSA et les associations du secteur de l'emploi à domicile**, notamment dans une logique transversale de soutien à la mise en place du plan sénior qui prévoit un plan métier permettant le meilleur recrutement sur ce secteur d'activité en tension.

2016-2017 : MISE EN PLACE DE NOUVELLES MESURES

- Élaborer des **films sur le RSA** à destination des usagers et du grand public.
- Pour les amendes administratives, **réhausser de 5 000 € à 10 000 €**, sauf cas particuliers, le seuil du montant des **indus frauduleux donnant lieux à plainte**.
- Lutter contre la génération et la **prévention des indus** en partenariat avec la Caf.
- Encourager le **bénévolat** pour les bénéficiaires du RSA.
- **Réinvestir 500 000 € des économies réalisées grâce au plan, dans les actions d'insertion.**

Contact presse

Conseil départemental de l'Ain

Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr

